



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Envoyé en préfecture le 29/08/2022
Reçu en préfecture le 29/08/2022
Affiché le **SLOW**
ID : 059-215904897-20220829-MARIAGE_5-AI

ARRETE DU MAIRE

DELEGATION DE FONCTIONS A UNE CONSEILLERE MUNICIPALE POUR LA CELEBRATION D'UN MARIAGE

Nous, Maire de la Commune de RAIMBEAUCOURT,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Maryline MARLIERE, Conseillère Municipale, pour le samedi 03 septembre 2022,

ARRÊTE :

Article 1er : Madame Maryline MARLIERE, Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir le samedi 03 septembre 2022 à 13h45 les fonctions d'officier de l'état civil, notamment pour célébrer le mariage de Monsieur SZNEIDER David et Madame BIALEK Anne-Marie.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Douai, publié sur le site Internet de la commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif.

Fait à Raimbeaucourt,
Le 29 août 2022.
Le Maire,



Alain MENSION

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission sur ACT@ le 29 septembre 2022
Publié en ligne sur le site Internet de la commune le 29 août 2022.

Fait à Raimbeaucourt,
Le 29 août 2022.
Le Maire,

Alain MENSION

